

**Conseil du développement industriel**  
**Quarante-quatrième session**  
Vienne, 22-24 novembre 2016**Comité des programmes et des budgets**  
**Trente-deuxième session**  
Vienne, 21-22 juin 2016  
Point 8 de l'ordre du jour provisoire  
**Politique d'activités sur le terrain et réseau de  
bureaux extérieurs de l'ONUDI****Mise en œuvre opérationnelle du plan d'action relatif à la  
politique d'activités sur le terrain****Rapport du Directeur général**

Le présent rapport donne un aperçu du plan d'action relatif à la politique d'activités sur le terrain établi après les consultations menées par le Directeur général auprès des États Membres sur la base du plan d'action présenté à la Conférence générale à sa seizième session (document GC.16/6).

1. Au fil des années, la structure de la représentation hors Siège de l'ONUDI a fait l'objet de plusieurs modifications progressives qui visaient toutes à maximiser l'utilisation rationnelle des ressources disponibles. Toutefois, en raison de nouvelles difficultés financières, des ajustements supplémentaires du réseau de bureaux extérieurs s'imposent. Le plan d'action relatif à la politique d'activités sur le terrain a été établi sur la base des diverses recommandations, décisions et documents de l'Organisation comportant des orientations à cet égard, notamment la décision IDB.39/Dec.7 d) du Conseil, dans laquelle l'ONUDI est priée, en cas d'annonce de retrait d'un État Membre, de réajuster son budget ordinaire de sorte que les contributions des États qui restent membres n'augmentent pas. Conformément à cette décision du Conseil, le plan d'action proposé énonce des mesures visant à simplifier et à rationaliser le réseau de bureaux extérieurs, avec une prévision de réduction du budget d'environ 4,6 millions d'euros.

2. Dans sa décision IDB.43/Dec.6, par. f), le Conseil a pris note de la proposition présentée dans le document IDB.43/6 et son additif, concernant notamment l'ajustement de la structure de la représentation hors Siège. Le plan d'action relatif à la politique d'activités sur le terrain, qui a été présenté à la seizième session de la Conférence générale (GC.16/6), définissait les objectifs stratégiques et les principes



directeurs suivants: a) garantir une utilisation effective et efficace des ressources et veiller à ce qu'aucun ajustement du réseau de bureaux extérieurs ne compromette la proximité avec les gouvernements, les bénéficiaires, les partenaires et les donateurs; b) veiller également à préserver dans une large mesure la présence de l'ONUDI dans les États Membres dans le cadre de sa représentation actuelle; et c) veiller en outre à ce que l'ONUDI soit en position optimale de contribuer à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

3. Dans un premier temps, comme suite aux recommandations formulées par un certain nombre d'États Membres à la Conférence générale, le Directeur général a mené des consultations bilatérales avec les États Membres concernés au cours du premier trimestre de 2016. Dans leur ensemble, les consultations bilatérales ont permis à l'Organisation de présenter en détail, à chaque État Membre concerné, les objectifs, les principes et les ajustements nécessaires.

4. Les États Membres concernés de quatre régions, à savoir l'Afrique, la région arabe, l'Asie et le Pacifique, et l'Amérique latine et les Caraïbes, ont chacun fait connaître leurs préoccupations et leurs positions. Il leur a été donné, au cours des consultations bilatérales, l'assurance que, même si l'ajustement était dicté par des contraintes budgétaires, l'Organisation veillerait à maintenir son appui aux activités programmatiques dans les différents pays, et à faire en sorte que les changements apportés à la structure ou à la composition des effectifs n'affaiblissent en rien les relations avec les principales parties prenantes.

5. Lors des consultations bilatérales tenues avec les États Membres concernés, il a également été souligné que l'ajustement du réseau de bureaux extérieurs ne devrait pas se faire au détriment du rôle essentiel que joue le réseau s'agissant des points suivants: a) interaction efficace avec les gouvernements, les partenaires et les parties prenantes au niveau local; b) participation efficace aux activités du système des Nations Unies; c) bonne exécution des activités de coopération technique; et valorisation des avantages comparatifs de l'ONUDI aux niveaux national et régional.

6. Les consultations ont permis à l'Organisation d'imprimer une orientation nouvelle à la rationalisation de la structure de la représentation hors Siège. Dans le cadre du processus global, trois réunions d'information régionales ont été organisées à l'intention du Groupe des États d'Afrique, y compris les États arabes d'Afrique; du Groupe des États d'Asie et du Pacifique, y compris les États arabes d'Asie et du Pacifique; et du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Les informations communiquées lors des réunions d'information régionales ont été également mises à la disposition des représentants du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États et des États figurant dans la liste D. Les réunions d'information régionales ont servi de plate-forme pour présenter des informations à jour concernant les mesures éventuelles de rationalisation et d'ajustement et elles ont donné l'occasion au Secrétariat de recueillir les vues des groupes régionaux.

7. À l'issue des processus participatif et consultatif menés par l'Organisation en coopération avec les États Membres, les principales caractéristiques suivantes du futur réseau de bureaux extérieurs de l'ONUDI peuvent être dégagées:

a) Le réseau de bureaux extérieurs comprend deux types de bureaux: des bureaux régionaux et des bureaux de pays;

b) Il est proposé dans le plan d'action que cinq des neuf bureaux régionaux deviennent des centres régionaux, chacun ayant à sa tête un directeur, et que les quatre bureaux régionaux restants soient chacun dirigés par un administrateur recruté sur le plan international;

c) Le plan prévoit en outre la réduction du nombre actuel de bureaux de pays, dirigés par des administrateurs recrutés sur le plan international, de 21 à 10. Les représentants de l'Organisation dans ces pays couvrent déjà plusieurs autres pays. La plupart continueront de couvrir le même nombre de pays, même si dans certains cas, il conviendrait de saisir l'occasion pour rationaliser la répartition des pays en tenant compte, entre autres, de l'expérience de l'ONUDI, de la proximité géographique et de la coopération avec les associations régionales;

d) Les comptoirs actuels de l'ONUDI deviendront des bureaux de pays qui seront dirigés par des administrateurs recrutés sur le plan national, ce qui fera passer leur nombre de 17 à 28. Les activités des bureaux de pays dirigés par des administrateurs hors classe recrutés sur le plan national seront axées uniquement sur le pays. À l'issue de ce réajustement, le nombre total de bureaux de pays passera à 38;

e) D'une manière générale, l'idée est de maintenir la présence physique de l'ONUDI dans 47 pays (bureaux régionaux et bureaux de pays) sans que le nombre de membres du personnel en place dans ces pays ne diminue.

8. Pour la **région de l'Afrique**, l'ONUDI a actuellement trois bureaux régionaux, neuf bureaux de pays et sept comptoirs. La restructuration du réseau de bureaux extérieurs pour l'Afrique subsaharienne aurait pour résultat: a) deux centres régionaux (Éthiopie et Nigéria); b) un bureau régional dirigé par un administrateur recruté sur le plan international (Afrique du Sud); et c) 16 bureaux de pays. Sur les 16 bureaux de pays, 6 seront dirigés par des administrateurs recrutés sur le plan international (Cameroun, Côte d'Ivoire, Ghana, Kenya, Sénégal et République-Unie de Tanzanie) et 10 par des administrateurs hors classe recrutés sur le plan national, dont 7 assureront des fonctions de Directeur des opérations de l'ONUDI (Burkina Faso, Mali, Mozambique, Ouganda, Rwanda, Sierra Leone et Zimbabwe), les trois bureaux de pays restants étant des comptoirs devenus bureaux de pays (Guinée, Madagascar et République démocratique du Congo).

9. Pour l'Afrique du Nord, qui relève de la Division régionale pour les pays arabes, l'ONUDI a actuellement un bureau régional et quatre bureaux de pays. Elle a également un bureau de pays et un comptoir pour la **région arabe** en Asie et dans le Pacifique. La restructuration du réseau de bureaux extérieurs pour la région arabe aurait pour résultat: a) un centre régional dirigé par un directeur (Égypte); et b) six bureaux de pays. Sur les six bureaux de pays, un, celui du Liban, sera dirigé par un administrateur recruté sur le plan international, et cinq seront dirigés par des administrateurs hors classe recrutés sur le plan national (Algérie, Maroc, Soudan, Tunisie et Jordanie).

10. Pour l'**Asie et le Pacifique**, l'ONUDI a actuellement trois bureaux régionaux, cinq bureaux de pays et quatre comptoirs. La restructuration du réseau de bureaux extérieurs pour l'Asie et le Pacifique aurait pour résultat: a) un centre régional dirigé par un directeur (Thaïlande); b) deux bureaux régionaux dirigés chacun par un administrateur recruté sur le plan international (Chine et Inde); et c) neuf bureaux de pays. Sur les neuf bureaux de pays, un, celui de l'Indonésie, sera dirigé

par un administrateur recruté sur le plan international, et huit seront dirigés par des administrateurs hors classe recrutés sur le plan national (Afghanistan, Bangladesh, Cambodge, Iran (République islamique d'), Pakistan, Philippines, République démocratique populaire lao et Viet Nam), quatre étant des comptoirs devenus bureaux de pays (Iran (République islamique d'), Pakistan, Philippines et Viet Nam), et les autres étant dirigés par des administrateurs assurant des fonctions de directeur des opérations de l'ONUDI.

11. Pour **l'Europe et de l'Asie centrale**, les deux comptoirs actuels de l'ONUDI (Arménie et Kirghizistan) deviendront des bureaux de pays qui seront dirigés par des administrateurs hors classe recrutés sur le plan national. La Division régionale pour l'Europe et l'Asie centrale au Siège couvre la plupart des pays de la région.

12. Pour **l'Amérique latine et les Caraïbes**, l'ONUDI a actuellement deux bureaux régionaux, deux bureaux de pays et trois comptoirs. La restructuration du réseau de bureaux extérieurs pour l'Amérique latine et les Caraïbes aurait pour résultat: a) un centre régional dirigé par un directeur (Mexique); b) un bureau régional dirigé par un administrateur recruté sur le plan international (Uruguay); et c) cinq bureaux de pays. Sur les cinq bureaux de pays, deux (Brésil et Colombie) seront dirigés chacun par un administrateur recruté sur le plan international, et trois par des administrateurs hors classe recrutés sur le plan national (Bolivie (État Plurinational de), Équateur et Nicaragua).

13. Avec la nouvelle structure de la représentation hors Siège, les centres régionaux assumeront des responsabilités plus étendues et superviseront la plupart des bureaux de pays dirigés par des administrateurs hors classe recrutés sur le plan national de la région. Les nouveaux bureaux de pays dirigés par des administrateurs hors classe recrutés sur le plan national pourront ainsi être pleinement intégrés dans la structure de la représentation hors Siège de l'ONUDI. Ils s'acquitteront des tâches suivantes: a) nouer et entretenir des relations avec le pays hôte en tant que représentant de l'ONUDI; b) suivre de près les programmes, les initiatives et l'évolution de la situation; c) représenter l'ONUDI au sein des équipes de pays des Nations Unies et participer à leurs activités et aux activités connexes; d) entretenir une coopération étroite avec les donateurs, les partenaires de développement et les parties prenantes; et e) maintenir des liens étroits avec le Siège pour promouvoir la cohérence et l'harmonie dans la mise en œuvre des activités.

14. En outre, l'échange régulier d'informations sur les principales initiatives programmatiques entre les bureaux de pays et les bureaux régionaux devrait permettre de développer des synergies plus efficaces pour la réalisation du mandat de développement inclusif et durable dans la région. Dans la limite des ressources budgétaires actuelles des bureaux régionaux, les bureaux de pays dirigés par des administrateurs hors classe recrutés sur le plan national feront rapport aux bureaux régionaux, qui, à leur tour, rendront compte à la Division régionale au Siège, tandis que les bureaux de pays dirigés par des administrateurs recrutés sur le plan international, eux, feront directement rapport aux Divisions régionales. Par conséquent, avec la nouvelle structure de la représentation hors Siège, les Divisions régionales au Siège devraient également exercer un contrôle plus étendu des activités dans les régions.

15. La nouvelle structure de la représentation hors Siège sera mise en place de façon progressive de manière à perturber au minimum les activités et à assurer une transition en douceur. Les consultations bilatérales tenues au cours du premier trimestre de l'année en cours ont constitué la première phase du processus. La phase de mise en place effective commencera à la mi-2016 et comportera des activités clefs comme le pourvoi des postes vacants, le recrutement du personnel sur le plan national, et la rotation du personnel et la réaffectation des administrateurs hors classe recrutés sur le plan international dans les bureaux extérieurs.

**Mesure à prendre par le Comité**

16. Le Comité pourrait prendre note du rapport sur la mise en œuvre opérationnelle du plan d'action relatif à la politique d'activités sur le terrain contenu dans le présent document.

---